



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 10 août 2020, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

|          |                        |             |
|----------|------------------------|-------------|
| Monsieur | Dave Prévèreault,      | conseiller  |
| Monsieur | Jean-François Gauthier | conseiller  |
| Monsieur | Julien Normand,        | conseiller  |
| Monsieur | Raynald Foster,        | conseiller  |
| Madame   | Sylvie Ostigny,        | conseillère |
| Monsieur | Pierre Ross,           | conseiller  |

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Serge Deschênes, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2020-08-166  
7006

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 40 et vérifie le quorum.

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



2020-08-167  
7007

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2020-08-168  
7007

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 6 juillet 2020 et de la réunion spéciale du 27 juillet 2020.

**QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2020-08-169  
7007

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapports financiers**

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 juillet 2020.

**- Aqueduc**

Secteur Pointe-aux-Outardes : 3 141 m<sup>3</sup>, moyenne : 101 m<sup>3</sup>/jr  
Secteur Les Buissons : 9 255 m<sup>3</sup>, moyenne: 298 m<sup>3</sup>/jr  
Station de recherche : non disponible  
Camping de la Rive : non disponible

**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport sur les pratiques et entretiens tenus : 3 et 30 juillet 2020  
Incendies : 20, 27 et 28 juillet 2020  
Premiers répondants : aucun  
Formation des pompiers : aucune  
Rencontre : aucune

**- M.R.C. de Manicouagan**

Procès-verbaux : aucun

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2020-08-170  
7007

**CORRESPONDANCE**

**Reçue :**

\* Direction générale des finances municipales et des programmes -20-07-10- information concernant le calcul de la dotation spéciale de fonctionnement qui a été déposé dans le compte de la municipalité au mois de mars 2020, au montant de 11 003 \$.

\* M. Horacio Arruda, directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des services sociaux -20-07-10- information que le décret numéro 689-2020 adopté le 25 juin dernier suspend la tenue d'un festival ou de tout autre événement de même nature d'une durée d'un ou de plusieurs jours. Ce décret n'interdit pas les spectacles qui adoptent une formule ciné-parc pourvu que les spectateurs y assistent depuis une voiture.

\* M. Jean Bissonnette, sous-ministre associé, ministère de la Sécurité publique -20-07-16- avis qu'au cours des prochaines semaines, une lettre du ministère sera transmise à chaque municipalité ciblée par une inspection de son service de sécurité incendie qui sera réalisée dans les prochains mois.



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### Expédiée :

\* Mme Monique Dallaire, Office municipal d'habitation de Manicouagan - 20-07-07- envoi de la résolution numéro 2020-07-154 selon laquelle le conseil municipal accepte le dépôt des prévisions budgétaires 2019 de l'Office municipal d'habitation de Manicouagan pour l'Orée des bois de Pointe-aux-Outardes, la part de la municipalité est au montant de 2 368\$.

Également la résolution numéro 2020-07-155 selon laquelle le conseil municipal accepte le dépôt des prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation de Manicouagan pour l'Orée des bois de Pointe-aux-Outardes, la part de la municipalité est au montant de 1 354 \$.

\* Mme Gaëlle Carrier, Akifer -20-07-07- envoi de la résolution numéro 2020-07-151 selon laquelle le conseil municipal accepte de procéder à l'achat de sept loggers, un barologger et un lecteur optique pour la récupération des données auprès de la compagnie Akifer, au coût de 5 961 \$, plus les taxes.

\* M. Michael Lalonde, Danovar inc. -20-07-07- envoi de la résolution numéro 2020-06-152 selon laquelle le conseil municipal accepte de procéder à l'achat de deux pompes submersibles de 90 GPM avec moteurs 3HP et d'une pompe submersible 90 GPM avec moteur 5HP auprès de Danovar inc., au coût de 8 590 \$, plus les taxes.

\* M. David Thériault, Groupe Cadoret -20-07-27- envoi de la résolution numéro 2020-07-163 selon laquelle le conseil municipal mandate le Groupe Cadoret pour procéder à des travaux d'arpentage dans le cadre du projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 9 750 \$, plus les taxes.

\* M. Michel Belles-Isles, directeur de projet, Englobe Corp. -20-07-27- envoi de la résolution numéro 2020-07-164 selon laquelle le conseil municipal mandate la firme Englobe Corp. pour procéder à des travaux de caractérisation du milieu naturel et l'élaboration du programme de suivi qui sera déposé auprès de Pêches et Océans Canada dans le cadre du projet de recharges de plage à Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 11 742, 89 \$, plus les taxes.

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

2020-08-171  
7008

### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2020-08-10.

### ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

### PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2020-08-172  
7009

**PLACE DU MARCHÉ – PORTAIL D'ENTRÉE – COVID-19**

**CONSIDÉRANT** la réévaluation de la situation, qui a été analysée, concernant la possibilité d'ouvrir la Place du marché situé au portail d'entrée en 2020, selon les mesures graduelles d'assouplissement et de déconfinement annoncées par le gouvernement du Québec en lien avec la pandémie du coronavirus (COVID-19) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ouvrira la Place du marché, situé au portail d'entrée pour six (6) samedis en 2020.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'après réévaluation de la situation et à la lumière de son analyse de même qu'à la suite des annonces de la Santé publique, la Municipalité ouvrira la Place du marché, situé au portail d'entrée les samedis 15, 22 et 29 août 2020 ainsi que les 5, 12 et 19 septembre 2020, puisque qu'elle peut répondre aux conditions nécessaires et être conforme aux orientations et recommandations des autorités gouvernementales en matière de santé publique dans le contexte de la COVID-19.

Il est également résolu de procéder à la location d'une toilette chimique pour le personnel et les artisans du marché public, pour les 6 semaines, auprès de Sani-Manic Côte-Nord, au coût de 1 121, 01 \$, taxes incluses.

2020-08-173  
7009

**MANDAT REPRÉSENTANTS POUR ACQUISITION – VENTE POUR TAXES 2020**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière ou M. Raynald Foster, conseiller municipal, à faire l'acquisition de l'immeuble vendu pour non-paiement de taxes par la MRC Manicouagan, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes de 2020, au nom de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, et ce, au montant suivant :

- 96030-4042-64-8132 pour un montant de 7 000,00 \$

2020-08-174  
7009

**TOURNOI DE GOLF - VALLÉE DES ROSEAUX**

**CONSIDÉRANT QU'** un tournoi de golf aura lieu le 13 août prochain, au Club de golf de Baie-Comeau, au profit de La Vallée des Roseaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'inscrire Monsieur Raynald Foster, au tournoi de golf au profit de La Vallée des Roseaux, au coût de 150 \$, plus les taxes.

2020-08-175  
7009

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 ET PARTICIPATION FINANCIÈRE 2020 – TRANSPORT ADAPTÉ**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les états financiers 2019 du Transport adapté aux personnes handicapées, préparés par la ville de Baie-Comeau. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est au montant de 10 589 \$.

Il est également résolu de confirmer la participation financière 2020 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes avec la ville de Baie-Comeau concernant le Transport adapté aux personnes handicapées.



2020-08-176  
7010

## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### RÉFECTION – TERRAIN DE SOCCER

- CONSIDÉRANT QU'** il n'y aura plus d'activité sur le terrain de soccer après la fermeture du camp de jour, le 17 août prochain ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce serait bien d'en profiter pour réaliser des travaux d'entretien sur le terrain de soccer ;
- CONSIDÉRANT** l'estimation des coûts pour la fourniture de terre noire et de la semence à gazon ;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés par les employés municipaux des travaux publics.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'effectuer des travaux d'entretien sur le terrain de soccer en procédant à l'achat de :

- Trois (3) voyages de terre noire 903,94 \$
- Deux (2) poches de 10 kg de semence à gazon 230,95 \$

Pour un total de 1 134,89 \$, taxes incluses, auprès du Centre de jardin Trudel.

2020-08-177  
7010

### PROJET « SILHOUETTES KALITEC » – RALENTIR LA CIRCULATION

- CONSIDÉRANT** le projet « Silhouettes Kalitec » de Loisir et Sport Côte-Nord, réalisé par le comité régional de transport actif en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, avec la mise en place de son comité de courtoisie au volant, pourra bénéficier d'une aide financière de Loisir et Sport Côte-Nord pour l'acquisition de deux (2) panneaux avec écriteau, représentant des enfants grandeur nature, qui ont comme mission de ralentir la circulation et ainsi améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes et de ce fait favoriser le transport actif.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire prendre part au projet « Silhouettes Kalitec » en prenant possession de deux (2) panneaux auprès de Loisir et Sport Côte-Nord au montant de 150 \$, en tenant compte de l'aide financière appliquée sur le coût d'acquisition. Et s'engage à installer, entreposer et entretenir à chaque année les silhouettes avec écriteau, représentant des enfants grandeur nature, qui ont comme mission de ralentir la circulation et ainsi améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes et de ce fait favoriser le transport actif.

### AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

2020-08-178  
7010

### FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2020-08-179  
7011

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 10.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE